

CONCOURS AIDE MEDICO-PSYCHOLOGIQUE

Ministère des Affaires Sanitaires et Sociales

Posté par: formations-concours

Publiée le : 23/7/2008 14:00:18

Niveau scolaire requis : aucun. **Durée de la formation :** 350 heures réparties sur 2 ans. **Qui est-il ?** L'aide médico-psychologique apporte une aide aux personnes dépendantes à cause d'une maladie grave ou d'un handicap. Il est en contact aussi bien avec des enfants qu'avec des personnes âgées. **Sa mission :** son rôle oscille entre éducatif et le soin. Il vient en aide en particulier aux enfants ou aux adolescents très handicapés : déficients mentaux, moteurs ou sensoriels. Mais pas seulement, il a également un rôle de soutien et d'accompagnement auprès des personnes adultes handicapées et des personnes âgées dépendantes. Le soutien apporté embrasse la totalité de la vie quotidienne : repas, toilette, lever et coucher sont autant de tâches pour l'aide médico-psychologique qui doit, en plus, participer à des activités d'éveil. Bien souvent, il travaille en relation avec d'autres travailleurs sociaux. C'est ainsi qu'il seconde, selon les structures, les éducateurs dans le secteur de l'enfance ou encore les animateurs auprès d'adultes, et dans certains cas, le personnel soignant et paramédical.

Ses qualités ? Evidemment, les qualités humaines sont importantes. La motivation, le désir de communiquer, la patience mais aussi un équilibre psychique et une résistance physique sont requis pour exercer ce métier. **Quelle formation ?** La formation est répartie sur deux ans (de 18 à 24 mois selon les centres de formation) et comprend 350 heures de cours théorique et quatre semaines de stage pratique dans un établissement. Elle est sanctionnée par le Cafamp ou certificat d'aptitude aux fonctions d'aide médico-psychologique. La particularité de la formation est de s'adresser uniquement à des personnes en situation d'emploi, autrement dit à des personnes qui sont déjà titulaires d'un contrat d'élève aide-soignant ou d'aide médico-psychologique stagiaire. Il faut donc faire des démarches préalables auprès d'institutions pour obtenir un emploi. Il faut également être âgé de 18 ans et satisfaire à un examen de sélection. Sont dispensés de cet examen : les titulaires d'un brevet des collèges, d'un BEP ou d'un certificat d'aptitude aux professions d'aide-soignant, d'aide à domicile ou d'auxiliaire de puériculture. **Ses employeurs :** les deux tiers des aides médico-psychologiques sont employés par des établissements pour adultes handicapés. Les foyers occupationnels, les maisons d'accueil spécialisées et les foyers d'hébergement pour adultes handicapés sont les principaux lieux de travail. **Combien gagne-t-il ?** Pas de grande différence entre le secteur privé et le secteur public. Les aides médico-psychologiques gagnent environ 1 140 euros en début de carrière et environ 1 525 euros en fin d'activité. **Le marché de l'emploi :** il est assez ouvert compte tenu des besoins au sein des établissements d'accueil pour personnes âgées. Jusqu'à présent, en Ile-de-France, Rhône-Alpes, pays de Loire et Pyrénées étaient les régions qui employaient le plus les AMP. Mais aujourd'hui, la situation a tendance à s'équilibrer dans d'autres régions de France. **Les perspectives d'évolution :** les AMP ne peuvent pas évoluer au sein de leurs propres professions. En revanche, l'accès à d'autres métiers du secteur social

leur est facilitée. Ainsi, ils peuvent entreprendre une formation de moniteur-éducateur ou d'éducateur spécialisé sans avoir à passer l'examen écrit d'entrée. Les titulaires du Cafamp peuvent également passer le Cafad (certificat d'aptitude aux fonctions d'aide à domicile).

L'examen final comprend 3 épreuves :

- 2 épreuves écrites : questionnaire et note de réflexion sur la pratique professionnelle,
- 1 épreuve orale : entretien à partir du cahier de stage, ainsi qu'une appréciation du livret de formation.